



PLAN LOCAL D'URBANISME

3. REGLEMENT

3.2 Documents graphiques au 1/5 000°
Ensemble de la commune

Pièce n° 3.2	REVISIONS - MODIFICATIONS - MISES A JOUR
Plan actualisé le : 10.04.2002	
Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 7.11.1996	
INITIATIVE Aménagement et Développement 4, Passage Jules Dider - 70000 VESOUL Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 lativois@qsi.com	Direction Départementale de l'Équipement 24, Bvd des Allées BP 389 - 70 014 VESOUL Tél : 03.84.68.27.00

LEGENDE :

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs.

ZONES AGRICOLES.

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES.

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nc Secteur de la zone N dans lequel l'exploitation de carrières est autorisée.

- * Exploitations agricoles.
- ★ Monuments historiques.